



FORMATION

Développer ses compétences

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE VENDEE
REGLEMENT INTERIEUR - LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE**



Votre contact pour toute question sur ce dossier :

Pôle Formations – Fédération Familles Rurales Vendée

119 Boulevard des Etats Unis, BP 40079, 85000 La ROCHE-SUR-YON

Tél. : 02 51 44 37 92 - 02 51 44 37 60 / formation@famillesrurales85.org

SOMMAIRE

1	Présentation familles rurales vendée	3
1.1	Mot du pôle de formation	3
1.2	Objectifs d'une formation Familles rurales.....	4
1.3	Fiche contacts.....	4
2	REGLEMENT INTERIEUR Organisme de formation.....	5
1.1	Principes fondamentaux.....	5
1.2	Information et affichage.....	5
1.3	Déroulement de la formation	5
1.4	Qualité de la formation	5
1.5	Assiduité et implication.....	6
1.6	Conditions d'accueil	6
1.7	Informatique et documentation	7
1.8	Gestion administrative et financière	7
1.9	Consigne incendie	8
1.10	Accident.....	8
1.11	Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des formateurs et stagiaires.....	8
1.12	Sanctions	8
1.13	RGPD	9
1.14	Consignes spécifiques	9

1 PRESENTATION FAMILLES RURALES VENDEE

1.1 Mot du pôle de formation

Madame, Monsieur,

La Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée est heureuse de vous accueillir dans le cadre de la formation que vous allez effectuer.

Cette formation vous conduira à acquérir des nouvelles compétences et connaissances dans votre parcours professionnel.

Le livret stagiaire vous apportera les informations utiles à son bon déroulement.

Attentifs à la qualité des formations que nous dispensons, l'organisme de formation est certifié Qualiopi. Cette démarche vous assure d'un suivi des formations et d'un engagement dans un processus d'amélioration continue. Aussi, n'hésitez pas à formuler vos questions et remarques dans le but d'améliorer notre service.

En espérant que cette formation corresponde à vos attentes, nous vous souhaitons une bonne formation.

Le pôle formation

Reconnue comme organisme de formation, la Fédération Familles Rurales de Vendée est dotée d'une solide expertise dans le domaine de l'animation, accompagnement des professionnels de son réseau, elle propose des formations couvrant un large champ de thèmes (animation, management, gestion financière, ...)

Nos formations sont accessibles à tous les acteurs professionnels du réseau Familles Rurales et Hors réseau (municipalité, associations, entreprise, ...).

Au 1^{er} janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions de formation concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés.

Notre organisme de formation est certifié QUALIOPi

Cette certification atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'action concourant au développement des compétences, elle permet une plus grande visibilité de l'offre de formation auprès des entreprises, des associations et des usagers.

1.2 Objectifs d'une formation Familles rurales

Définition de la formation professionnelle :

La formation professionnelle est un processus d'acquisition de connaissances et compétences requises dans les métiers spécifiques ou plus largement sur le marché de l'emploi.

Ce processus peut intervenir en cours de formation initiale (par exemple : apprentissage, lycée professionnel ...) ou formation continue.

La formations consiste à enseigner ou développer les connaissances et compétences nécessaires à l'exécution de ses fonctions courantes.

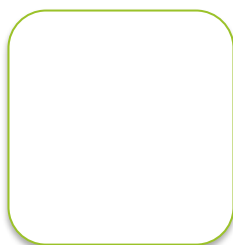
La formation professionnelle est généralement adaptée pour des personnes exerçant déjà une activité professionnelle, et souhaitant accroître leurs compétences.

Toute formation a pour objectif général :

- D'améliorer la connaissance du milieu professionnel
- D'apprendre ou de perfectionner ses pratiques professionnelles

L'atteinte de ces objectifs sera mesurée et formalisée au travers de différentes évaluations.

1.3 Fiche contacts



BLANCHARD DORINE

Responsable Formations

Téléphone : 02 51 44 37 92

Téléphone : 02 51 44 37 60

Adresse e. : formation@famillesrurales85.org

AVANT, PENDANT OU APRES VOTRE FORMATION

Nous sommes à votre écoute, avant la formation pour toutes questions concernant l'organisation et l'adaptation de votre formation. Pendant la formation si vous rencontrez des difficultés. Et après la formation, pour tout besoin supplémentaire ou remarques.

Nous vous accompagnons également dans les modalités administratives (par exemple : documents nécessaires à la prise en charge de l'OPCO).

2 REGLEMENT INTERIEUR ORGANISME DE FORMATION

Les formateurs et les stagiaires inscrits pour les sessions de formations mises en œuvre par la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

1.1 Principes fondamentaux

Les formateurs et le stagiaire s'engagent à suivre le plan de formation convenu, son déroulement selon le calendrier prévu.

La formation s'inscrit dans un cadre général :

- d'implication et de responsabilisation dans sa formation
- d'échanges entre les acteurs de la formation : stagiaires, formateurs, employeurs, professionnels et intervenants
- de respect et d'écoute de chacun
- de partage des expériences
- d'esprit d'entraide entre les stagiaires

En entrant en formation, les formateurs et les stagiaires s'engagent à respecter une obligation de discrétion vis-à-vis des autres stagiaires, des formateurs et plus généralement des acteurs de la formation.

1.2 Information et affichage

La circulation de l'information se fait par affichage sur les panneaux ou portes prévues à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme de formation.

1.3 Déroulement de la formation

Les sessions de formation se déroulent, selon les cas :

- dans les locaux de la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée
119 boulevard des Etats Unis 85000 LA ROCHE SUR YON
- dans les locaux d'une association ou mis à disposition de celle-ci pour une formation intra.

Les horaires de formation sont indiqués sur la fiche formation et doivent être respectés. Des temps de pause sont inclus dans ce temps de formation, aux horaires indiqués par le formateur présent.

1.4 Qualité de la formation

La qualité des formations proposées est assurée par la mise en place de questionnaire de positionnement en amont de votre entrée en formation ou par la réalisation d'un tour de table en introduction de la formation. Les instructions sont présentes sur la fiche pédagogique de chaque formation et sur le courriel de convocation.

A l'issue de la formation, il vous sera demandé de compléter un questionnaire de satisfaction à chaud pour toutes les formations. Ce temps est prévu par le formateur qui vous indiquera quand y répondre.

En complément, vous pourrez être sollicité pour répondre à un questionnaire de satisfaction à froid. Un échantillon choisi au hasard est destinataire de ce questionnaire.

1.5 Assiduité et implication

La formation nécessite un travail et un engagement personnels.

Pour un bon déroulement de la formation et dans l'intérêt des formateurs et stagiaires, les absences ou retards du formateurs ou stagiaires doivent rester exceptionnels. Les formateurs et stagiaires s'engagent à respecter le planning et les horaires de formation.

L'organisme de formation doit être informé dans les plus brefs délais de toute absence ou de tout retard.

Les absences ou retards non justifiés peuvent entraîner :

- des conséquences financières pour les stagiaires ou leur employeur, selon les conventions ou contrats applicables ;
- la non remise de la délivrance du certificat de suivi ;
- la non prise en charge de la formation par l'OPCO.

1.6 Conditions d'accueil

Il est demandé aux formateurs et stagiaires :

- de prendre soin de l'équipement et du matériel pédagogiques mis à leur disposition.
- de respecter les consignes de sécurité telles que les plans et les modalités d'évacuation en cas d'urgence.

De manière générale, les équipements et matériels mis à la disposition du stagiaire, par l'organisme de formation, doivent être utilisés à des fins pédagogiques et professionnelles, selon les consignes données.

Le stationnement des véhicules se fait en dehors de l'enceinte de l'établissement de formation. Le parking de l'organisme de formation est accessible aux véhicules des stagiaires sur autorisation donnée par la direction dans des situations particulières, principalement en cas de mobilité réduite.

L'organisme de formation se réserve le droit de faire procéder à l'enlèvement de tout véhicule non autorisé, à la charge du propriétaire de celui-ci.

L'entrée dans le bâtiment se fait au moyen d'un interphone présent à droite de la porte, il convient de sélectionner la touche d'appel « Familles Rurales ». Une ouverture automatique de la porte pourra avoir été mise en place en vue de la formation. Dans ce cas, il vous est accordé d'entrer dans le bâtiment et de rejoindre l'étage et la salle mentionnée sur votre convocation.

L'ordre et la propreté sont indispensables au bon déroulement de la formation. Le matériel et les locaux de formation sont confiés à l'usage et à l'entretien des stagiaires. Lorsqu'un

stagiaire est responsable d'une dégradation, il en assume la réparation.

L'utilisation du téléphone portable par les stagiaires est interdite durant les temps de formation, à l'exception des temps de pause.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, d'y apporter ou consommer de l'alcool, ainsi que tous produits dont la détention ou la consommation sont interdits par la loi.

Hors situation exceptionnelle, l'organisme de formation Familles Rurales de Vendée ne prend pas en charge la pause déjeuner, les instructions sont données par le formateur et présentes sur la convocation.

Les tenues vestimentaires suivent les choix qui s'imposent naturellement dans un contexte professionnel et de relations publiques.

Pour les formateurs ont le devoir de neutralité et tous signes distinctifs éventuellement portés doivent rester discrets et en tout état de cause dans le respect de la législation concernant les lieux d'accueil de public.

1.7 Informatique et documentation

Lorsque les formateurs et stagiaires ont accès à un équipement informatique. Il est demandé, la plus grande vigilance pour un bon usage de l'outil informatique à des fins uniquement pédagogiques et professionnelles : accès internet, production de notes, mise en page de documents, ...

Les formateurs et stagiaires disposent d'un accès à une connexion internet via le réseau wifi mis en place par la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée. Il est demandé à chaque formateurs et stagiaires d'adopter une attitude responsable en ne téléchargeant pas illégalement des contenus contrevenant au droit de la propriété intellectuelle sur internet, ainsi que de suivre les consignes données par voie d'affichage au sein de l'établissement de formation.

1.8 Gestion administrative et financière

Les formateurs et stagiaires s'engagent à informer l'organisme de formation dans les plus brefs délais de toute modification substantielle les concernant : changement d'adresse, arrêt maladie, ...

Les stagiaires s'engagent à signer tous les documents permettant la mise en œuvre du suivi administratif et notamment les prises en charges financières.

Le secrétariat de l'organisme de formation est assuré à La Roche-sur-Yon, aux coordonnées suivantes :

119 Boulevard des Etats Unis – 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02 51 44 37 60 – 02 51 44 37 92
Email : formation@famillesrurales85.org

1.9 Consigne incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

(Sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

1.10 Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

1.11 Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des formateurs et stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs stationnement, vestiaires...).

1.12 Sanctions

En cas de non-respect de l'une ou de l'autre clause du règlement intérieur ainsi que des engagements contractuels pris avec l'organisme de formation, des sanctions peuvent être prises de manière unilatérale par l'organisme de formation.

La nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires sont les suivantes :

- ✓ avertissement écrit
- ✓ exclusion temporaire ou définitive

L'exclusion peut être définitive pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- toute faute grave dans le cadre de la formation, aussi bien sur les temps deregroupement pédagogique que sur les temps de pause
- mise en danger d'autrui
- introduction ou détention de produits illicites

En cas d'exclusion, définitive ou temporaire, les frais de formation restent dus par le stagiaire. Par courrier circonstancié et motivé, tout stagiaire peut demander le retrait de la sanction à son encontre. L'organisme de formation reste libre de sa réponse.

1.13 RGD

Les données personnelles recueillies par notre Fédération (Formulaire, dossier de candidature, ...) sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée pour permettre les inscriptions, le suivi, le bilan, le traitement administratif et financier des dossiers. La base légale du traitement est « la personne concernée a consenti autrement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ».

Les données collectées peuvent être communiquées exclusivement aux destinataires en lien avec la finalité poursuivie (Exemple : Pole Emploi, UNIFORMATION)

Les données sont conservées pendant une durée légale de 10 ans.

Conformément à la loi Informatique et libertés ainsi qu'au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service formation: formation@famillesrurales85.org

1.14 Consignes spécifiques

Enfin, de façon plus générale, les stagiaires en formation doivent respecter toutes les consignes spécifiques données par l'organisme de formation.

Fait à la Roche-sur-Yon, le 26 février 2026

Myriam BOURASSEAU, Directrice fédérale



Notre association est membre du Mouvement Familles Rurales. Elle est agréée et habilitée pour son action dans de nombreux domaines : famille, consommation, éducation et jeunesse, loisirs, tourisme, vie associative, santé, formation.

La fédération nationale Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.

Avec 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations départementales et régionales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

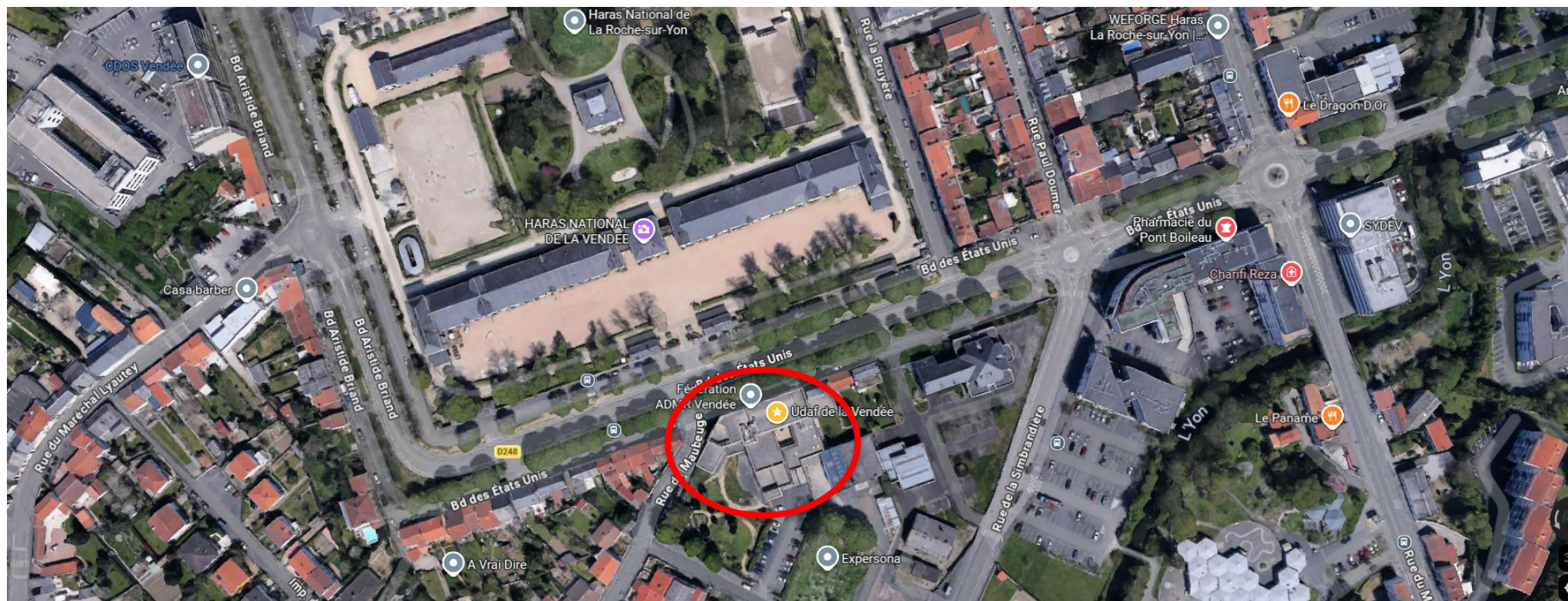
Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée

identifiant SIRET 337 929 533 00038

déclaration d'activité enregistrée sous le n°52 85 00988 85 en Préfecture des Pays de la Loire
demeurant 119 boulevard des Etats-Unis - BP 40079 - 85002 LA ROCHE-SUR-YON

NOUS SOMMES ICI



Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée

identifiant SIRET 337 929 533 00038

déclaration d'activité enregistrée sous le n°52 85 00988 85 en Préfecture des Pays de la Loire

demeurant 119 boulevard des Etats-Unis - BP 40079 - 85002 LA ROCHE-SUR-YON

NOUS SOMMES ICI

Le stationnement sur les contre-allées est gratuit et autorisé.



Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée

identifiant SIRET 337 929 533 00038

déclaration d'activité enregistrée sous le n°52 85 00988 85 en Préfecture des Pays de la Loire

demeurant 119 boulevard des Etats-Unis - BP 40079 - 85002 LA ROCHE-SUR-YON



PETITE ENFANCE

Accueillir les tout petits



ENFANCE

Bien grandir



JEUNESSE

Encourager les initiatives



ÉDUCATION ET PRÉVENTION

Accompagner les familles



SENIORS

Répondre aux besoins
des aînés



CONSOMMATION

Faciliter le quotidien
des familles



ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ

Vivre ensemble



DÉVELOPPEMENT ET VIE LOCALE

Faire vivre le territoire



FORMATION

Développer ses compétences

Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée

identifiant SIRET 337 929 533 00038

déclaration d'activité enregistrée sous le n°52 85 00988 85 en Préfecture des Pays de la Loire
demeurant 119 boulevard des Etats-Unis - BP 40079 - 85002 LA ROCHE-SUR-YON

Service Formations | 26.02.2026 | Livret d'accueil du stagiaire | 12